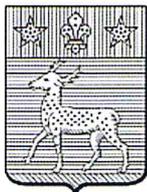


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 27/11/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOU- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

Absents excusés : Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr LESBROS JM.

Objet: aménagement de l'entrée du village/mise en sécurité des abords et accès
du tennis -demande de financement au Conseil Régional-

Monsieur le Maire fait part des soucis de sécurité à l'entrée du village notamment à proximité du court de tennis; il propose donc un projet consistant à aménager et à rendre accessible le court de tennis de façon à ce que la sécurité soit optimale.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords, puis la pose d'un enrobé coloré et enfin dans un second temps la mise en place de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court de tennis soit préservée en créant un espace clot tout en étant ouvert.

Ce dossier est estimé à un montant HT de 14 100.00€; une demande de financement au Conseil Régional dans le cadre de l'aménagement du territoire, à hauteur de 3 525€ soit 25% est suggéré par Monsieur le Maire.

L'Assemblée délibérante, après discussion et échanges est à l'unanimité des membres présents favorable à ce projet ainsi qu'à son financement.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs par rapport à ce projet, pour signer toutes pièces s'y relatant ainsi que pour déposer le dossier sollicitant une aide de 25% au Conseil Régional PACA.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_036-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

MISE EN SÉCURITÉ DE L'ACCÈS ET DES ABORDS DU TENNIS

1. estimatif des travaux :

	<u>quantité</u>	<u>unité</u>	<u>Montant HT</u>	<u>TVA 20%</u>
REPRISE ENROBÉ NETTOYAGE/ AMÉNAGEMENT	300m ²	forfait	12 000.00€	
MISE EN PLACE JARDINIÈRES (barrières sécurité)	7		2 100.00€	
			14 100.00€	2 820.00€
• MONTANT TOTAL TTC = 16 920.00€				

2. descriptif:

le projet consiste à aménager et à rendre accessible le court de tennis de façon à ce que la sécurité soit optimale.

Dans un premier temps un gros nettoyage des abords, puis la pose d'un enrobé coloré et enfin dans un second temps la mise en place de jardinières (valant barrières de sécurité) afin que la sécurité des passants, piétons et utilisateurs du court de tennis soit préservée en créant un espace clot tout en étant ouvert.

3. estimatif :

<u>financement</u>	<u>taux</u>	<u>Montant</u>
➤ Amende de police	22%	3 102.00€
➤ Région	25%	3 525.00€
➤ commune		7 473.00€
• TOTAL PROJET HT		14 100.00€

4. prévisionnel :

juin 2016

5. attestation :

je soussigné, PESCE André, Maire de LE FUGERET que les travaux **d'aménagement de l'entrée du village par la mise en sécurité de l'accès et des abords du tennis**, n'ont pas commencé à ce jour.

Fait à LE FUGERET, le 04 décembre 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_036-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET